

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 16 août 2004, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une liste récapitulative de violations et d'agressions commises par Israël contre le Liban.

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil d'une série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël sur le territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs. Vous avez d'ailleurs indiqué à maintes reprises qu'Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l'encontre des principes du droit international et des résolutions constitutives de la légitimité internationale.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à renoncer à ces actes dangereux, qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Le Liban rejette sur Israël la pleine responsabilité des éventuelles conséquences des actes en question.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des actes susmentionnés et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



Annexe à la lettre datée du 16 août 2004, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Violations de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité commises par Israël entre le 22 juillet et le 10 août 2004

22 juillet 2004

À 2 h 15 et 9 h 30, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriale libanaises au large de Ras Nâqôura.

23 juillet 2004

À 5 h 30, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises au large de Ras Nâqôura.

24 juillet 2004

À 10 h 35, les forces israéliennes d'occupation postées à Tallet el-Radar, dans les fermes de Chebaa, ont tiré plusieurs salves autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

À 4 h 30, une fusée éclairante a été tirée à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises au large de Ras Nâqôura. À 13 h 25, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir de cette même vedette.

25 juillet 2004

À 22 h 4, deux fusées éclairantes ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises au large de Ras Nâqôura.

26 juillet 2004

À 20 h 24, deux fusées éclairantes ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises au large de Ras Nâqôura.

27 juillet 2004

À 18 h 35 et entre 23 h 40 et 23 h 45, les forces israéliennes d'occupation postées à Tallet el-Radar, dans les fermes de Chebaa, ont tiré plusieurs salves autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

À 21 h 29, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises au large de Ras Nâqôura.

29 juillet 2004

À 18 heures, les forces israéliennes d'occupation postées à Tallet el-Radar, dans les fermes de Chebaa, ont tiré plusieurs salves autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

5 août 2004

Entre 13 h 15 et 14 heures et entre 21 h 10 et 21 h 40, des appareils de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais et survolé à différentes altitudes les fermes de Chebaa.

8 août 2004

Entre 8 h 40 et 12 h 55, un avion israélien sans pilote volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, a survolé la mer au large de Tyr, en direction de l'est, puis a décrit des cercles au-dessus de Marakeh.

Entre 21 h 20 et 21 h 35, les forces israéliennes d'occupation postées dans les fermes de Chebaa ont tiré trois fusées éclairantes au-dessus du territoire libanais libéré faisant face à ces fermes.

9 août 2004

Entre 15 h 5 et 17 h 15, un avion israélien sans pilote volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, a survolé la mer au large de Sarafand, en direction de l'est, puis a décrit des cercles au-dessus de Nabatiyé et Adloûn.

10 août 2004

Entre 13 heures et 13 h 30, deux appareils de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais, ont survolé la mer au large de Marjayoun, en direction du nord, ont décrit des cercles au-dessus de Marjayoun-Hamana, Chekaa et Tyr, puis ont survolé Marjayoun-Jezzine-Saïda, Nâqôûra et Bent Jbaïl.
